



CONSEIL GENERAL
BRETIGNY – SUR – MORRENS

Législature 2016-2021
PV no 10-2019

Séance du 4 décembre 2019 à 20h15

Présidence : M. Arnold Ottonin

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
3. Budget 2019
4. Elections – Démissions
5. Informations de la Municipalité
6. Informations du bureau du Conseil
7. Propositions individuelles et divers
8. Contre-appel

1. Appel

Effectif : 85 personnes
Présents : 50 personnes

1 nouveau membre désire se faire assermenter. Il s'agit de M. Jean-Marc Jaquemet. L'ordre du jour est accepté avec 1 abstention.

M. Arnold Ottonin ouvre la séance avec une heureuse annonce, à savoir la naissance d'une nouvelle habitante, Justine Altmann, fille de Céline et Julien Altmann, employé communal.

A la suite des résultats serrés de la votation de l'objet « Villages solidaires », lors du conseil général du 2 octobre dernier, M. Ottonin a reçu diverses remarques et questions de membres du conseil. Ces derniers ne contestaient pas le résultat du vote mais voulaient des précisions sur la manière de compter les voix. Le président du conseil rappelle les 3 façons de voter à main levée, à savoir « oui », « non » et « abstention ». Malheureusement, il y en a une quatrième susceptible de perturber le décompte : la personne ne lève pas la main à n'importe quelle étape du vote. Le bureau du conseil au complet a traité ce sujet et a décidé, à l'unanimité, que dorénavant la procédure suivante de comptage des voix serait appliquée. Lors des sujets à forte approbation, uniquement les « non » et les « abstentions » seront comptés. En cas de sujets plus sensibles, en plus des « non » et « abstentions », les « oui » seront comptés en premier. Le nombre total pourra ne pas concorder si des personnes ne lèvent pas la main. Ce seront des voix considérées comme perdues. M. Ottonin rappelle que la possibilité est donnée à chaque membre de demander le vote à bulletin secret, qui doit être soutenu par 10 personnes. Cette procédure de comptage exposée ne suscite aucune remarque négative émanant des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2019

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet du PV n° 09-2019, la lecture n'est pas demandée. M. Roger Ammann s'étonne de la nomination de Mme Emilie Schmalz à la commission municipale technique du PGA, alors qu'elle n'est plus résidente de Bretigny. M. Ottonin informe qu'une personne non domiciliée dans la commune peut faire partie d'une commission de compétence municipale. Le projet de PV est accepté avec 1 abstention.

M. Ottonin déplore que quelques personnes ne viennent systématiquement pas aux séances du conseil, sans s'être excusées au préalable. Pour l'instant, le bureau du conseil se contentera d'écrire aux personnes concernées.

3. Budget 2020

M. Laurent Chappuis présente le budget 2020 et remercie Mme Laurence Fontana, boursière, pour le budget détaillé. Il passe en revue les différents comptes.

Administration générale : les charges restent stables par rapport au budget 2019. La refonte du site internet, ainsi que la création d'un feuillet d'information à la population, qui avaient déjà été portées au budget 2019, n'ont pas pu être réalisées. Par conséquent, ces 2 postes ont été reportés sur 2020.

A ce montant, a également été ajouté Frs 5'000.- pour l'achat d'un programme informatique permettant la gestion et le suivi des séances de municipalité.

Des frais complémentaires pour Frs 5'000.- ont également été ajoutés pour la mise à jour de nos archives.

Comme chaque année le dicastère des finances subit le plus de modifications. Les revenus globaux augmentent de Frs 137'000.-. Une adaptation du montant global des recettes sur impôts liée aux revenus et la fortune des personnes physiques a été réalisée sur la base de l'augmentation de la valeur moyenne du point d'impôt (+ Frs 55'000.-).

L'estimation des montants à percevoir par rapport au droit de mutation et aux gains immobiliers a également été revue à la hausse. Pour réaliser cette estimation, il a été tenu compte des résultats moyens de ces cinq dernières années (+ Frs 60'000.-).

Cela représente une augmentation globale de Frs 111'000.- sur les recettes provenant des impôts.

En ce qui concerne le service financier, les charges globales sont en diminution de Frs 26'000.-. Les intérêts sur les emprunts ont été revus à la baisse puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été contracté. Les liquidités générées par la vente de la parcelle 134 devraient pouvoir financer l'ensemble des travaux y relatifs, sans emprunt complémentaire en 2020.

Péréquation : le budget a été réalisé sur la base des chiffres fournis par le Service des Communes et du Logement (SCL), soit Frs 198'000.- net. Cela représente une augmentation du budget de Fr. 5'000.- par rapport à 2019 (estimation SCL Frs 203'000.-).

Principalement grâce à l'adaptation des tarifs de location des classes par l'ASICE, le dicastère des domaines et bâtiments s'améliore de Frs 37'000.- par rapport au budget 2019.

Mme Marlène Reymond demande si la salle de l'ancien collège génère un revenu ? Mme Seema Ney répond que la salle n'est dorénavant plus occupée, car n'est plus aux normes scolaires.

En ce qui concerne les travaux, la charge nette est de Frs 40'000.- supérieure au budget 2019.

Le montant relatif à l'entretien des routes augmente de Frs 14'000.- par rapport au budget 2019, ceci afin de pouvoir réaliser des entretiens supplémentaires.

Afin que les coûts engendrés par l'élaboration du PGA (Frs 50'000.-) et ceux engendrés par l'achat de nouveaux candélabres (Frs 20'000.-) n'influencent pas le résultat 2020, la municipalité prévoit de prélever les montants correspondants à la réserve pour travaux.

L'entretien de la place de jeux est reporté au budget 2020, car le montant prévu n'a pas été utilisé en 2019.

Ordures ménagères : en sus du transfert de la déchetterie à Cugy, un montant complémentaire de Frs 10'000.- a été prévu pour une mise à niveau électronique des moloks. En finalité, par rapport au budget 2019, l'augmentation est de Frs 14'000.-.

M. Maxime Meier demande pour quelle raison le coût de la déchetterie de Cugy est supérieur à ce qui avait été annoncé lors du dernier conseil de 2018, à savoir Frs 132'000.-. M. Chappuis répond que les derniers chiffres présentés lors du conseil d'octobre 2019, mentionnaient l'augmentation d'environ Frs 5'000.-. M. Chappuis ajoute que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'adhésion de la commune de Morrens dans le projet. M. Meier demande si les coûts par utilisateur de Frs 108.- sont toujours d'actualité, comme présenté dans le préavis d'adhésion à la déchetterie de Cugy. M. Chappuis répond par l'affirmative.

Mme Christiane Bally demande la cause du remplacement des candélabres ? M. Marc Tille répond que l'éclairage actuel pose quelques soucis à certains endroits où il manque de l'éclairage. Une étude est en cours. En parallèle, les futurs travaux de la RC501 nécessiteront des ajouts de candélabres à certains endroits, notamment au bas du chemin du Rié.

Instruction publique et cultes : notre charge diminue de Frs 16'000.- bien que le nombre d'élèves estimé reste stable par rapport à 2019. La différence tient au fait que l'ASICE a scindé son budget en deux, séparant les activités liées au scolaire et au parascolaire.

Si sur ce dicastère nous « économisons » Frs 16'000.-, un budget complémentaire de Frs 25'000.- a été porté dans les comptes liés à la sécurité sociale.

Police : le montant à verser à la réforme policière augmente de Frs 6'000.-. Cela tient principalement à l'augmentation de la valeur du point d'impôt pris en compte pour les acomptes, au même titre que ceux de la péréquation et de la facture sociale.

Sécurité sociale : malgré le fait que les charges liées à l'AVASAD (Frs 85'000.-) ont été reprises par le canton, l'estimation des charges de ce dicastère augmente de Frs 16'000.- pour 2020. Les charges relatives au service social augmentent de Frs 46'000.- par rapport à 2019. Cela est dû à une augmentation des frais liés à l'EFAJE (+Frs 20'000.-), car la fréquentation des enfants de Bretigny à l'UAPE augmente.

Une diminution des frais de Frs 8'000.- concernant le jardin d'enfants Arc-en-Ciel est à noter, puisque celui-ci sera repris par l'EFAJE à la rentrée 2020.

L'entrée en vigueur, dès la rentrée 2020, des mesures en rapport au parascolaire se montent à Frs 25'000.-.

Les frais complémentaires relatifs à l'étude « Villages solidaires » sont de Frs 13'000.-.

Les acomptes prévisionnels de la facture sociale augmentent également de Frs 55'000.- par rapport à 2019. Cela est dû d'une part à l'augmentation de la facture cantonale globale, mais également à l'augmentation de la valeur de notre point d'impôt.

Services industriels : des frais d'un montant de Frs 20'000.- ont été ajoutés pour 2020 pour l'installation relative au traitement de l'eau par ultra-violet. Au vu de l'investissement réalisé pour les conduites d'eau en 2019, l'introduction d'un amortissement en 2020 a été prévu, conformément au préavis voté.

En résumé, le budget 2020 présente une augmentation des charges de Frs 6'000.-, mais en contrepartie, une augmentation des revenus financiers de Frs 137'000.- a été budgétée. Cela implique donc que le résultat final devrait être amélioré de Frs 131'000.- par rapport au budget 2019.

M. Michon demande si des frais pour l'entretien de la forêt sont à prévoir à l'emplacement de la déchetterie. M. Laurent Chappuis répond qu'une entreprise forestière exploitera cette zone et qu'il n'y aura pas de frais. L'évacuation des déchets se fera à l'aide de bennes. Un arrangement sera négocié avec l'entreprise Metabader. M. Paccaud demande si l'entreprise forestière qui exploitera cette place, apportera un profit à la commune. M. Cochard répond que la déchetterie se trouve en zone forestière, aucune activité n'est possible. L'entreprise forestière établie à Montheron stockera du bois, mais la commune ne profitera pas de ses activités.

La marge d'autofinancement est positive de Frs 237'000.-, moins les attributions aux réserves affectées, il en résulte une marge de Frs 103'500.-.

M. Chappuis continue avec la présentation d'un tableau de plan d'intention des investissements, d'un montant total de Frs 1'340'000.-. Il précise qu'il s'agit d'une prévision et que les projets ne seront pas forcément tous réalisés. Les montants se détaillent comme suit : en 2019 Frs 400'000.- pour l'équipement du terrain industriel (Frs 900'000.- moins une participation de l'acheteur de Frs 500'000.-). En 2020, la rénovation du terrain de basket pour Frs 90'000.-. En 2021, la conduite d'alimentation du réservoir pour Frs 400'000.-, ainsi que l'entretien et l'aménagement routiers pour 150'000.-. Le même montant de Frs 150'000.- est prévu pour 2022.

Enfin, des aménagements complémentaires pour la RC 501 de Frs 150'000.- sont inscrits pour 2022. Un solde de Frs 5'680'000.- est disponible sur notre plafond d'endettement.

Conclusion : avec un total des charges se montant à **Frs 3'988'000.-**, et des produits à **Frs 3'814'000.-**, il en résulte un déficit de **Frs 174'000.-** prévu au budget 2020.

Mme Seema Ney prend la parole afin de présenter l'EFAJE en rapport à l'augmentation des coûts (cadre légal, organisation, développement pré-scolaire et parascolaire et financement).

M. Frank Bottini demande à ce que les comptes de l'EFAJE soient présentés. M. Ottonin propose que la commission des finances, voire la commission de gestion, rencontrent l'EFAJE afin que les comptes leur soient exposés.

Mme Laurence Fontana précise que c'est l'utilisation qui augmente, mais pas les coûts à l'heure. Mme Audrey Paten Jaggi souligne que les communes n'ont pas de marge de manœuvre et que les charges salariales représentent une proportion énorme par rapport aux coûts.

M. Philippe Gaillard s'étonne qu'un rapport de commission soit commenté avant sa lecture. Il lit le rapport de la commission des finances. Le préavis n° 05/2019 est accepté avec 1 avis contraire et 1 abstention.

4. Elections – Démissions

Démission : M. Rémy Cruchon donne sa démission au poste de vice-président du conseil général. Il est remercié pour son engagement.

Election : M. Roger Ammann est élu tacitement, par acclamation, car aucun autre candidat ne s'est porté volontaire.

5. Informations de la Municipalité

M. Laurent Chappuis

Déchetterie : comme indiqué dans un courrier envoyé à tous les habitants, les nouvelles cartes d'accès à la déchetterie de Cugy seront distribuées les 12 et 13 décembre. Ouverture dès le 3 janvier 2020. Le 31 décembre, notre déchetterie fermera définitivement. La commune de Morrens adhère également au projet de déchetterie de Cugy dès le 01.01.2021. Les horaires de la nouvelle déchetterie sont présentés.

Boucle malentendants : depuis la fin de l'été, la seconde partie de la salle est également équipée. 3 appareils, ainsi que le mode d'emploi sont à disposition dans l'armoire du système audio.

M. Jean-Daniel Cochard

Secours : un défibrillateur sera mis en service en janvier 2020. Installé à l'entrée de l'école, il sera alimenté par l'électricité et une batterie. Une formation sera organisée, nécessaire pour son utilisation. Une application est disponible sur les téléphones (de type smartphone).

Forêts : les travaux ont commencé sur le chemin de desserte entre la STEP et Bellevue. Dû aux précipitations, le chemin est interdit d'accès. Les travaux reprendront dès que le temps le permettra. Il est donc conseillé de ne pas l'emprunter.

Mme Seema Ney

Pas d'informations supplémentaires à communiquer.

M. Marc Tille

TL : le 14 décembre, la ligne 54 (Le Mont-Renens) sera inaugurée à Morrens. Elle sera en fonction le 15 décembre. Concernant la ligne 60, une augmentation de fréquences est à souligner. 5 allers-retours supplémentaires ont été ajoutés avec le nouvel horaire.

Radar : au vu des derniers relevés du radar pédagogique, une demande a été déposée auprès de la gendarmerie pour que des contrôles de vitesse soient effectués au sein du village.

Routes : une demande formelle est en cours auprès du Canton pour que la vitesse soit réduite à 30 km/h dans certaines zones du village. De nombreux enfants empruntent le trottoir depuis l'arrêt de bus de la RC 501 (Bretigny compte 157 enfants âgés de 0 à 14 ans). Des comptages ont été effectués par le canton.

Cambriolages : des brochures sont à disposition afin de protéger notre domicile. Un site internet donne également des informations.

M. Markus Mooser

Collège : Sur demande préalable de la commission des finances, M. Mooser présente le décompte final des travaux du nouveau collège. Un crédit de Frs 6'115'000.- avait été alloué par le conseil général. Le coût total du collège se monte à Frs 5'614'633.-. Le solde de crédit est de Frs 500'367.-. Frs 430'000.- seront amortis au 31.12.2019. Le total des charges (intérêts, emprunts, amortissements, charges d'exploitation) se monte à Frs 290'000.- et les revenus (locations ASICE, EFAJE, autres) à Frs 287'000.-. Il en résulte un montant annuel de Frs 3'000.- à la charge de la commune concernant la grande salle.

M. Bruno Valette demande si les travaux dus à la mauvaise pose de la boucle malentendants seront pris en charge par l'entreprise concernée. M. Mooser informe qu'il s'agit en fait de la pose du sol qui avait été mal faite. La moitié du sol a été refaite et les coûts ont été pris en charge par l'entreprise fautive.

Révision PGA : composition des deux commissions (commission technique municipale et commission ad hoc du conseil général), comme annoncé lors du précédent conseil. Le 11 décembre, une première séance est organisée avec tous les acteurs.

JOJ : se déroulent du 9 au 22 janvier 2020. Les compétitions seront gratuites et la remise des médailles se déroulera au Flon.

Manifestations : la distribution des sapins se fera le 14 décembre. Les commandes sont encore possibles. Le Nouvel-An est organisé par la jeunesse.

Administration : fermeture des bureaux de fin d'année : du 20 décembre au 6 janvier 2020.

Cadeaux : une plaquette marquant les 10 ans du district du Gros-de-Vaud est à disposition. Une plaque de chocolat, en soutien au Centre Social Protestant, est offerte à chaque membre.

9. Informations du bureau du conseil

M. Ottonin donne quelques chiffres par rapport à la composition du conseil général (nombre, âge des hommes-femmes). Il profite pour remercier les membres du bureau pour leur travail durant l'année écoulée.

Il rappelle que la prochaine journée de votations sera le 9 février 2020. La prochaine séance du conseil général se déroulera le mercredi 3 juin 2020, à 20h15.

Enfin, M. Ottonin informe que les communes de plus de 1'000 habitants doivent automatiquement élire un conseil communal à la prochaine législature. Bretigny compte 875 habitants, le conseil général est conservé.

10. Propositions individuelles et divers

M. Pierre-Alain Michon demande si une commission ad hoc est envisagée pour créer un refuge forestier. Avant de nommer une commission, M. Ottonin propose de demander à la municipalité de réfléchir à cette idée. M. Pierre Monod précise qu'un refuge existait, mais il a brûlé.

M. Jean-Daniel Dévaud demande quelle décision la municipalité a prise dans le cadre de la diminution de 1.5 point d'impôts à la suite de la reprise du financement par le canton de l'AVASAD. M. Ottonin informe que la question a été traitée lors du conseil du 2 octobre et protocolée dans le PV en page 3, au point 6, sous « AVASAD ». M. Laurent Chappuis ajoute que les communes avaient le choix de l'appliquer ou pas. La décision sera prise lors de l'établissement de l'arrêté d'imposition 2021.

Mme Audrey Paten Jaggi demande si le banc et la table situés jadis sous l'abri du terrain de foot seront à nouveau à disposition. M. Cochard informe que le matériel est à disposition à l'intérieur de la buvette, pour les personnes qui la louent.

M. Ottonin rappelle que chaque membre peut soumettre un projet en rédigeant un postulat. Par exemple pour demander à la municipalité de créer une zone publique équipée de bancs ou tables. La municipalité doit répondre et l'objet repasse devant le conseil général.

M. François Vuillerminaz propose que la place de la déchetterie soit aménagée (tables, bancs) par l'équipe forestière. Elle pourrait ainsi être utilisée par les habitants.

M. Christophe Paccaud demande s'il y a une raison particulière au déboisement des forêts. M. Cochard informe qu'un important déboisement a été effectué par la commune de Bottens. La municipalité n'en connaît pas la cause. Une autre partie a été reboisée avec d'autres essences de bois. M. Paccaud demande si un projet est en cours par rapport à la salle laissée vide située au Clocher. Mme Seema Ney répond qu'actuellement aucun projet n'est en cours.

Elle ajoute que la possibilité est donnée aux personnes qui le souhaitent de venir le lundi avant la séance, sur rendez-vous, pour tous sujets à discuter.

M. Ottonin souhaite que la municipalité retienne un nom officiel au bâtiment, communément appelé « Clocher », « Maison de Ville » ou encore « Ancien Collège ». Ceci dans un but de compréhension et d'unification d'appellation. Selon lui, « Maison de Ville » est le plus approprié, puisque c'est son adresse officielle.

Mme Jacqueline Riwar demande le programme du passeport-vacances 2020. Mme Ney n'a pas encore reçu d'information à ce sujet.

M. Markus Mooser remercie les membres pour leurs interventions et propose que les questions posées à l'égard de la municipalité soient mises sur papier. La municipalité y répondra volontiers.

M. Mooser remercie le bureau du conseil général, les membres du conseil et l'entier du personnel communal.

11. Contre appel

Il est procédé au contre-appel.

M. Ottonin remercie les membres du conseil pour leur participation active lors des séances et leur souhaite encore de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h37.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine